CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction des Finances Service du Budget & Gestion Financière 124-06

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT

OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'OPH 13 Habitat pour une opération de construction de 14 logements locatifs sociaux PLS dénommée "Le Sémaphore", 180 rue Horace Bertin à Marseille (13005).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'OPH 13 HABITAT sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 2.931.141 € Celle-ci représente 100 % d'un montant d'emprunts souscrit auprès de La Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur du logement social.

Il s'agit d'une demande relative à une opération de construction de 14 logements locatifs sociaux en PLS dénommée « Le Sémaphore », située 180 rue Horace Bertin à Marseille (13005).

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de l'OPH 13 HABITAT s'élève au 01/01/2020 à 768.329.796,02 € Cet encours représente 58,76 % de l'encours garanti des organismes HLM et 52,92 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL